Fiche 4 : Schéma de fonctionnement de l'application ALICE

Bénéficiaire	Comptable public	Applications DGFiP	Alice	Applications DG FiP	Bénéficiaire
L'ordonnateur Impute les titres et mandats L'ordonnateur réalise les éventuelles corrections, annulations… La collectivité remplit et transmet les états déclaratifs à la préfecture	Le comptable réalise le contrôle de la bonne imputation comptable dans le cadre du contrôle hiérarchisé de la dépense (CHD) Le comptable réalise le paramétrage du budget (assujetti/ non assujetti) et le paramétrage des codes services	Bambou transmet les informations qui permettent de constituer le référentiel des bénéficiaires: SIRET, nom du budget, type de budget, catégorie de bénéficiaire… Hélios transmet mensuellement les flux demandés: les dépenses sur les comptes éligibles, les mouvements sur le compte du TDD, les diverses corrections et annulations comptables – ces flux prennent en compte les paramétrages effectués par le comptable Hélios transmet la date de clôture du compte de gestion	L'intégrité des flux entrants est contrôlée de manière automatisée par l'application Un régime de versement est appliqué aux bénéficiaires par la préfecture à l'initialisation de l'application L'application prend en compte les corrections et annulations comptable diverses selon des règles prédéfinies L'agent de préfecture renseigne et traite différents cas particuliers (fusions, dissolutions des collectivités bénéficiaires…) selon une procédure prédéfinie L'agent de préfecture traite, si besoin, les états déclaratifs résiduels. Soit il s'agit d'ED qui aboutissent à élargir l'assiette des dépenses éligibles, soit ce sont des ED qui restreignent l'assiette des dépenses, ou bien qui entrainent des reversements de FCTVA L'agent de préfecture effectue un contrôle a priori de l'éligibilité des dépenses transmises dans l'onglet contrôle; ces contrôles sont retracés dans l'application. L'agent peut accepter ou rejeter des dépenses Un taux est appliqué automatiquement aux dépenses acceptées; le montant de FCTVA à verser est calculé Un arrêté de versement du FCTVA est généré de manière automatisée à partir des informations contenues dans l'application; il est validé par le préfet puis est envoyé par voie postale aux bénéficiaires. Dans un second temps, il est prévu la mise en place d'un site internet pour que les collectivités reçoivent ces arrêtés de manière dématérialisée Le cas échéant, un arrêté de reversement peut être produit Des tableaux de bord nationaux et préfectoraux sont produits des indicateurs sont produits (notamment pour les contrôles); ils peuvent donner lieu à une évolution des procédures. Les données sont stockées dans l'application; un silo de stockage sera réalisé ultérieurement	Une fois par mois, Alice envoie automatiquement les données de paiement à CHORUS qui réalise le versement du FCTVA aux bénéficiaires Les arrêtés et les états comptables sont stockés dans ATLAS	Les collectivités reçoivent leur arrêté de versement et ses annexes Si besoin, elles demandent à la préfecture le détail des dépenses acceptées Elles peuvent contester une dépense rejetée